Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssée au Bois Cesbron après convocation légale en date du juin quatre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyrianne FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

| M. Yann GUILLON | donne procuration à | M. Lionel AUDION |
|---------------------|---------------------|----------------------------|
| M. Bernard PAUGAM | donne procuration à | Mme Marie-Paule GAILLOCHET |
| Mme Marylène JÉGO | donne procuration à | M. Sébastien ARROUËT |
| M. Dominique FOLLUT | donne procuration à | M. Thierry BOUTIN |
| | | |

Absent excusé

M. Morvan DUPONT,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine LE TRIONNAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

24. Gratuité d'accès aux spectacles scolaires

Madame CHABIRAND rapporte :

Afin de garantir une sensibilisation culturelle, artistique et créative pour tous les enfants de la commune, la Ville d'Orvault conçoit chaque année un programme d'actions éducatives à destination des écoles maternelles et primaires, en collaboration avec l'Education nationale et en cohérence avec le Projet éducatif global.

Les services culturels de la Ville s'investissent dans ce dispositif en proposant des interventions dans les écoles ou dans les équipements municipaux selon les différents domaines culturels et artistiques : arts visuels, livres et lecture, musique et spectacle vivant.

Pour ce qui concerne le spectacle vivant, trois spectacles par année scolaire sont proposés aux écoles primaires et maternelles d'Orvault par les services culturels de la Ville :

- Pour le cycle 1 (Grande Section et CP) : un spectacle au théâtre de La Gobinière, porté par une compagnie professionnelle.
- Pour le cycle 2 (CE1 et CE2): un concert des professeurs de l'école des musiques OrigaMi à L'Odyssée.
- Pour le cycle 3 (CM1 et CM2): un spectacle au théâtre de La Gobinière, porté par une compagnie professionnelle.

Le concert des professeurs de l'école des musiques présenté à l'Odyssée pour les élèves de CE1 et CE2 est depuis l'origine gratuit pour les élèves.

Les spectacles programmés par le service culturel sont portés par des compagnies artistiques professionnelles et sont à ce titre régis par un contrat de cession des droits de représentation du spectacle, incluant le coût du spectacle programmé et le coût de l'accueil prévu pour l'équipe artistique (repas, transports et hébergement le cas échéant).

L'accès aux spectacles joués par des compagnies professionnelles fait actuellement l'objet d'une tarification à hauteur de **4,00 €** par élève accueilli.

Dans un souci d'équité et de facilité d'accès à la culture pour le plus grand nombre, et pour une plus grande cohérence et lisibilité tarifaires entre les propositions de spectacles scolaires, il convient de rendre gratuit l'accès à tous les spectacles proposés aux écoles élémentaires et maternelles orvaltaises.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur Jean-Jacques DERRIEN s'étant absenté pour le vote :

 ELARGIE la gratuité d'accès à tous les spectacles proposés aux écoles primaires d'Orvault à compter de l'année scolaire 2021-2022 Rendu exécutoire Par télétransmission en Préfecture le : 2 1 JUIN 2021

Et par publication le : 17 Jun 2021

Extrait certifié conforme Orvault, le 15 juin 2021 **Pour le Maire**

Le Directeur général

Jean-François MAISONNEUVE

